

UN PLAN D' ACTIONS GLOBAL POUR LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION VÉTÉRINAIRE



- La Corrèze est un département rural où la présence vétérinaire est un enjeu important.
- Dans les prochaines années, de nombreux départs en retraite de vétérinaires auront lieu.



Chiffres clés en Corrèze :

- 240 500 habitants
- 4 000 exploitations agricoles dont 90% en activité d'élevage
- 96 vétérinaires en exercice
- 55 % des vétérinaires ont MOINS de 50 ans

LE DÉPARTEMENT FAVORISE

Les vétérinaires en exercice

L'installation des
vétérinaires

20 000€

Pour 5 ans minimum en exerçant une
partie d'activité en production animale.

L'implantation de Maisons
de Santé Vétérinaire

**20% du coût du
projet**

Plafonnée à 100 000 € pour la création ou
l'agrandissement de Maisons de Santé
Vétérinaire.

LA CORRÈZE ACCOMPAGNE



Les étudiants vétérinaires

Indemnité de
logement :

300€

par mois
pendant 6 mois

Indemnité de
déplacement :

300€

par mois
pendant 6 mois

Bourse départementale
pour l'installation :

800€

par mois
pendant un an

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF

Service d'Aide Vétérinaire d'Urgence (SAVU 19)



Un dispositif inédit proposé et porté par le Département avec **un numéro unique pour les urgences la nuit et le week-end** avec une régulation réalisée par du personnel vétérinaire :

Deux objectifs principaux :

- La continuité des soins
- Un système de garde plus souple pour les vétérinaires





Vous êtes vétérinaire ou étudiant vétérinaire :
ENEZ EXERCER et VIVRE en CORRÈZE !

Pour en savoir plus sur le Plan Corrèze Santé Animale
et pour parler de votre projet :

www.correze.fr/sante-animale
05 55 93 78 29 - santeanimale@correze.fr

Pour déposer vos demandes d'aides, Le service instructeur :

SERVICE TRANSITION ECOLOGIQUE
05 55 93 78 21 - transition.ecologique@correze.fr